

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

Les contributions municipales et la gestion de programmes de lutte à la pauvreté

Le mercredi 5 novembre 2008 à 19 h,
Salle du conseil, hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est

Première séance

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Mary Deros, présidente
M. Jean-Yves Cartier, membre
M. Alvaro Farinacci, membre
Mme Bonnie Feigenbaum, membre

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Bob Benedetti, vice-président
Mme Jocelyn Ann Campbell, membre
M. Sammy Forcillo, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, SDCQMVDE
Mme Marie-Josée Bonin, directrice, diversité sociale, SDCQMVDE
M. Denis Quirion, directeur, habitation, SMVTP

CITOYENS PRÉSENTS :

40 personnes

1. Ouverture

À 19 h 05, la présidente, Mme Deros, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la soirée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Feigenbaum, appuyée par M. Cartier, l'ordre du jour est adopté.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique des 20 et 28 mai et du 26 juin 2008

Sur une proposition de M. Farinacci, appuyée par M. Cartier, le procès-verbal est adopté.
ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ

4. Contributions municipales et gestion de programmes de lutte à la pauvreté

4.1 Présentation

En introduction, Mme Laperrière rappelle les responsabilités des divers niveaux de gouvernement à l'égard de la lutte à la pauvreté.

Elle fait état de certaines statistiques qui situent la problématique à Montréal. Elle signale entre autres que :

- le nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est en croissance;
- 20 % de la population montréalaise se renouvelle tous les cinq ans;
- Montréal accueille 78 % des personnes immigrantes au Québec;
- le taux de chômage des personnes des minorités visibles est de 2 à 3 fois plus élevé que la moyenne;
- 21 % des enfants vivent dans une famille à faible revenu.

Elle fait aussi état d'une correspondance de Mme Marie-Andrée Beaudoin, responsable du dossier du développement social au comité exécutif, envoyée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), M. Sam Hamad, au sujet du renouvellement des ententes entre Montréal et le gouvernement du Québec.

Mme Bonin amorce la présentation à l'aide d'un document électronique. M. Quirion présente les aspects liés à l'habitation.

La présentation comporte sept éléments :

- définition de la pauvreté;
- partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté;
- mesure de la pauvreté et situation montréalaise;
- contributions de l'agglomération de Montréal;
- contributions de la ville centre;
- conséquences de la pauvreté;
- enjeux de la lutte à la pauvreté.

La définition de la pauvreté retenue pour les fins de cette étude est celle proposée par le gouvernement du Québec dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* : « La condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion dans la société ».

La lutte à la pauvreté relève principalement des gouvernements fédéral et provincial. Plusieurs lois (170, 112 et 75) y réfèrent. Le gouvernement fédéral met en place plusieurs politiques et programmes, administre des ententes sur le développement des ressources humaines autochtones et contribue à des stratégies de revitalisation de quartiers centraux de plusieurs villes du pays, mais pas de Montréal. Le gouvernement du Québec assure les services aux individus, gère le programme d'assistance sociale, soutient les activités d'autres ministères et adopte des ententes particulières avec les municipalités, notamment le Contrat de ville avec Montréal. L'implication de Montréal reste toutefois incontournable, afin de répondre aux enjeux spécifiques de cette région.

L'agglomération de Montréal intervient par des activités et programmes dans les secteurs du logement social, de l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri, de la prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci, de la revitalisation urbaine des secteurs Sud-Ouest, Ville-Marie, Montréal-Nord et Lachine (quartier Saint-Pierre), et gère des ententes et des programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

Pour sa part, la Ville de Montréal intervient dans les domaines ayant des impacts directs sur le milieu de vie des citoyens, notamment: l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'habitation, le transport public, le développement économique, la sécurité publique, l'environnement, la culture, le sport et le loisir.

Plus spécifiquement en matière de lutte à la pauvreté, la Ville soutient la concertation locale, participe à l'accueil et à l'intégration des immigrants et réalise et finance des interventions auprès des jeunes et des familles.

Dans le but de mesurer la pauvreté à Montréal, six variables couramment utilisées ont été retenues :

Taux de personnes à faible revenu

- En 2006, la population de l'agglomération était de 1 854 442 habitants et 29 % de ces personnes vivaient sous le seuil de faible revenu
- Uniquement pour la Ville de Montréal, la population était de 1 620 693 habitants dont 31,2 % vivaient sous le seuil de faible revenu
- Arrondissements particulièrement touchés :
 - Ville-Marie 44,5 %
 - Sud-Ouest 40,2 %
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension 39,2 %
 - Montréal-Nord 38 %

Taux de chômage

- En 2006, l'agglomération avait un taux de chômage de 8,7 %
- En 2006, la Ville de Montréal avait un taux de chômage de 9,1%
- Si nous comparons les données de 2001 avec celles de 2006, il y a une baisse du taux de chômage dans 18 arrondissements sur 19
- Ahuntsic – Cartierville est le seul arrondissement à avoir connu une légère hausse (il est passé de 9,6 % à 9,8 %)
- Les taux de chômage sont de 2 à 3 fois plus élevés pour les immigrants et les minorités visibles
- Arrondissements ayant un taux de chômage supérieur à 10 % :
 - Montréal-Nord 12,5 %
 - Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce 10,9 %
 - Le Sud-Ouest 10,7 %
 - Saint-Léonard 10,6 %

Taux d'assistance sociale

- L'agglomération compte 101 049 ménages recevant des prestations d'assistance sociale, soit 79 747 personnes aptes au travail contre 33 845 personnes ayant des contraintes à l'emploi
- Arrondissements se démarquant par leur plus haut taux de ménages recevant des prestations d'assistance sociale:
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension 11,4 %
 - Mercier- Hochelaga-Maisonneuve 11 %
 - Rosemont – La Petite-Patrie 8,8 %
 - Ville-Marie 8,1 %

Taux de population sans diplôme

- En 2006, 21,5 % des personnes de plus de 15 ans dans l'agglomération de Montréal n'avaient aucun diplôme ou grade;
- 22,8 % des personnes de plus de 15 ans dans la Ville de Montréal, n'avaient aucun diplôme ou grade;
- Arrondissements et villes ayant un taux supérieur à 30 % :
 - Montréal-Nord, 35,4 %;
 - Montréal-Est, 35,1 %;
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. 32,9 %
 - Saint-Léonard, 31,3 %.

Taux de familles monoparentales

- En 2006, l'agglomération de Montréal comptait 474 155 familles, dont 20,7% de familles monoparentales
- La Ville de Montréal comptait 418 340 familles, dont 21,7% de familles monoparentales
- Arrondissements et villes liées se démarquant par leur plus grand nombre de familles monoparentales:
 - Montréal-Est 29,4% (310 familles)
 - Montréal-Nord 28,8% (6 320 familles)
 - Le Sud-Ouest 28,2% (4 910 familles)
 - Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension 25,4% (9 265 familles)

Indice de défavorisation matérielle et sociale (indice Pampalon et Raymond)

- Cet indice comporte deux composantes:
 - La dimension matérielle qui comprend la scolarité, le rapport emploi/ population et le revenu moyen individuel
 - La dimension sociale qui comprend le lien à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule
- L'indice permet de déterminer des secteurs à forte concentration de défavorisation matérielle et sociale. Ces secteurs sont considérés comme des zones prioritaires d'intervention. On les retrouve dans :
 - 18 arrondissements sur 19 (sauf Outremont)
 - 5 villes liées sur 15 (Côte St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Montréal-Est, Pointe-Claire).

Ces résultats et d'autres données statistiques appellent à trois grands constats généraux :

- Montréal maintient un fort taux de pauvreté
- Certains secteurs se démarquent plus particulièrement (Montréal-Nord, Sud-Ouest et Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)
- Actuellement, il y a moins de prestataires de l'assistance sociale qu'en 2006, mais le nombre de travailleurs pauvres a augmenté.

Les contributions de l'agglomération de Montréal touchent la revitalisation urbaine intégrée (RUI), l'itinérance, l'habitation et l'Entente administrative intervenue entre Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Huit comités de revitalisation ont été créés dans le cadre de la RUI dans les quartiers Saint-Michel (Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension), Sainte-Marie (Ville-Marie), Galt (Sud-Ouest), Saint-Pierre (Lachine), Cartierville (Ahuntsic – Cartierville), Mercier-Est (Mercier – Hochelaga-Maisonneuve), Place Benoît (Saint-Laurent) et Montréal-Nord secteur Nord-Est (Montréal-Nord). Au total, plus de 100 projets y ont été réalisés en plus des diagnostics et des plans d'action.

Quelque 435 000 \$ sont consacrés annuellement au dossier de l'itinérance. Ces sommes permettent de soutenir 12 organismes dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes en situation d'itinérance. Montréal a aussi été partie prenante de l'élaboration et de la réalisation du Plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012, dans le cadre des travaux du Comité de liaison en itinérance.

Divers programmes en habitation contribuent à la lutte à la pauvreté. Il convient de souligner le développement de 5 000 logements sociaux et communautaires (Volet social de l'Opération 15 000

logements 2006-2009). Au 31 août 2008, tout indiquait que ce programme de 380 M\$, financé par l'agglomération (53 M\$) et de nombreux partenaires gouvernementaux et autres, atteindrait aisément ses objectifs d'ici la fin de 2009.

Le programme d'investissement aux fins de travaux majeurs dans le parc HLM vise la rénovation et la modernisation des segments HLM les plus anciens, l'amélioration de la qualité de vie des occupants, l'accroissement du sentiment de sécurité et d'appartenance et la réduction des coûts énergétiques. L'enveloppe est de 75 M\$ sur cinq ans. À terme, les interventions se déploieront dans les arrondissements montréalais et dans les villes de Dorval, Montréal-Est, Pointe-Claire, Sainte-Anne de Bellevue et Westmount. Ces projets sont gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) avec du financement des deux gouvernements et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

L'OMHM gère également un service de référence pur ménages sans logis. Ce service, créé à l'origine pour aider les victimes de la «crise du 1^{er} juillet», est offert depuis 2003. Plus de 200 ménages par an ont recours à l'hébergement d'urgence et 300 ménages sont accompagnés dans leur recherche de logement.

L'Entente conclue avec le MESS sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a pour objectif :

- d'aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu et dans la collectivité et les soutenir dans leur démarche d'intégration;
- de diminuer l'impact des problématiques sociales propres à une grande ville;
- d'offrir aux jeunes des alternatives à la sécurité du revenu tout en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population montréalaise;
- d'agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés et à des activités de sports, de loisirs et culturels appropriés.

Cette entente menée avec des partenaires dans 18 arrondissements et 5 villes liées a donné les résultats suivants :

- dans les 5 dernières années, 1067 projets ont vu le jour en collaboration avec 378 organismes communautaires, soit en moyenne 200 projets par année;
- de 2003 à 2008, 25 M\$ ont été investis par le MESS;
- l'effet de levier des projets en arrondissement a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 11 930 173 \$;
- l'effet de levier des projets pour les villes liées a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 177 693 \$;
- l'effet de levier des projets des secteurs corporatifs a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 16 285 152 \$.

En ce qui a trait aux contributions de la Ville de Montréal, elles portent essentiellement sur quatre aspects :

- Tables de concertation;
- Intégration des immigrants;
- Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans;
- Familles;

Dans le but d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la population montréalaise, 28 tables de concertation locales ont reçu plus de 70 000 \$ chacune. Le budget 2008 pour cette initiative montréalaise s'élève à près de 2 M\$. Ces montants ont contribué à dresser des portraits des enjeux de quartier et à élaborer des diagnostics et des plans d'actions locaux à partir des besoins exprimés par les citoyens. Il convient de signaler la contribution financière déterminante de Centraide du Grand Montréal dans ce dossier.

Divers axes d'intervention caractérisent les projets liés à l'accueil et l'intégration des immigrants réalisée grâce à une entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC): développement économique, intégration en emploi, habitation (HLM), amélioration des milieux de vie- culture, amélioration des milieux de vie- intervention en intégration sociale, lutte au racisme et à la discrimination. 34 projets ont été soutenus en 2007-2008, dont des stages en entreprise ou à la Ville de Montréal.

Le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans repose sur la volonté des milieux de se concerter pour identifier les projets et les actions prioritaires à mettre de l'avant pour répondre aux besoins des jeunes. Avec un budget de 260 000 \$, ce programme se traduit par 33 projets, dont trois touchant l'ensemble du territoire de la Ville, qui ont rejoint quelque 4 700 jeunes.

Avec un budget de 50 000 \$, l'OMHM et des organismes communautaires ont établi un programme d'intervention sociocommunautaire dans deux HLM situés dans les quartiers de Pointe-aux-Trembles et de Cartierville. Ce programme consiste à réaliser des activités d'animation et d'intervention en lien avec les problématiques sociales rencontrées par les jeunes et les parents. Tout en consolidant les comités locaux, le programme a permis la réalisation de plusieurs activités adaptées pour chacune des clientèles et la prise en compte des besoins de ces populations majoritairement issues de l'immigration.

Les conséquences de la pauvreté sont très sérieuses et commandent des actions. Sont en jeu la

protection et le respect de la dignité humaine, le développement économique, culturel et social et la cohésion et l'équilibre de la société.

Enfin, la présentation se conclut sur huit enjeux importants face à l'avenir :

- avoir la capacité d'agir sur les clientèles les plus vulnérables pour les intégrer à la création de la richesse de Montréal;
- favoriser la participation des nouveaux arrivants à tous les niveaux de la vie montréalaise;
- soutenir la mobilisation des milieux, favoriser leur prise en charge et consolider les actions de développement social;
- assurer la récurrence et le renforcement des ententes administratives en place;
- développer un programme spécifique Ville - Gouvernement concernant les infrastructures des quartiers défavorisés;
- développer l'expertise requise pour agir efficacement;
- investir les sommes nécessaires afin d'être proactif dans le développement de Montréal;
- développer 5 000 logements communautaires pour les familles, les petits ménages, les aînés en légère perte d'autonomie et avec le soutien communautaire pour sans-abri et autres clientèles vulnérables.

4.2 Période de questions des citoyens

M. Marc-André Laurier Thibault, Ex Aequo

M. Laurier-Thibault souligne et déplore l'absence de cibles et de références directes aux personnes handicapées dans le document présenté. Il se demande, entre autres, pourquoi on ne parle pas d'accessibilité universelle au logement. Pourquoi cette absence?

Mme Laperrière explique que la présentation ne visait pas à segmenter les clientèles et rappelle que la Ville travaille en étroite collaboration avec les organismes représentant les personnes handicapées depuis toujours.

M. Quirion souligne que des critères très précis liés à l'accessibilité universelle sont intégrés dans les projets d'habitation. Il fait état, entre autres, des parcours sans obstacles dans les logements munis d'ascenseurs. Il rappelle également que les normes d'adaptation et d'accessibilité universelle sont prises en compte dans le cadre des travaux majeurs de mise aux normes dans les HLM.

Mme Caroline Bourgeois, Solidarité Mercier-Est

Mme Bourgeois demande quelles sont les réformes prévues après ce bilan. Qu'est-ce qui suivra?

Mme Laperrière explique que le Service, à l'instar des membres de la commission, est là pour recevoir des commentaires et des opinions qui conduiront à des recommandations au conseil d'agglomération. Bien sûr, des réflexions ont cours sur le travail de la Ville dans la lutte à la pauvreté, notamment à la lumière des événements survenus à Montréal-Nord plus tôt cette année. Elle souligne que Montréal négocie présentement le renouvellement des ententes avec le gouvernement du Québec et que ce dernier propose une entente d'un an. La Ville souhaite minimalement une entente de trois ans de façon à assurer une continuité dans les actions posées par elle et ses partenaires. Changer les choses impose une intervention planifiée à plus long terme.

Entre autres demandes, Montréal sollicite le gouvernement du Québec pour la création d'un nouveau Programme de renouvellement urbain permettant la réalisation d'investissements tangibles dans les quartiers. Dans sa lettre au ministre Hamad, Mme Beaudoin a insisté sur cette demande.

M. Éric Michaud, Comité logement Centre-Sud

M. Michaud demande si on a des données précises du bilan de la stratégie d'inclusion de logements abordables dans l'arrondissement Ville-Marie. M. Quirion lui transmettra ces données.

M. Michaud remet en question la façon dont sont réparties les sommes prévues à la lutte à la pauvreté et souligne que Ville-Marie ne retire pas sa juste part.

Mme Laperrière explique que l'indice Pampalon et Raymond n'est sans doute pas parfait, mais il demeure la meilleure source, à ce jour, pour répartir équitablement les sommes entre les arrondissements et les villes. Le Service demeure toujours à l'affût quant à la possibilité d'avoir une meilleure formule qui tienne compte de plusieurs facteurs. Elle rappelle que l'arrondissement Ville-Marie, de par sa situation centrale, a vu ses montants bonifiés de façon importante.

M. Michaud souligne que son organisme n'a pas accès à des fonds «centraux» en raison de sa vocation locale... qui est aussi centrale dans les faits.

M. Michaud fait remarquer, par ailleurs, qu'il n'y a pas de critères propres à l'habitation dans la répartition des sommes et constate que l'habitation est peut-être négligée dans l'entente avec le MESS.

Mme Laperrière souligne la pertinence du commentaire et que ce bilan est là pour servir à bonifier les choses. Mme Bonin rappelle que les critères retenus découlent des consensus dégagés lors du Sommet de Montréal en 2002. Enfin, M. Quirion ajoute que, dans les zones de revitalisation urbaine

intégrée (RUI), l'habitation prend une place importante à la demande des intervenants. Ainsi, des montages financiers ont été préparés en tenant compte de diverses sources de financement disponibles. Il évoque, entre autres, la construction de la coopérative d'habitation «jaune» dans Ville-Marie.

La présidente invite M. Michaud à céder la parole au prochain intervenant et l'invite à revenir à la fin de la période de questions.

Mme Geneviève Locas, Culture élémentaire Verdun

L'organisme que représente est Mme Locas est financé par le Fonds d'aide à la pauvreté. Elle demande où en est la reconduction du Fonds.

Mme Laperrière rappelle que la proposition du gouvernement du Québec est de renouveler l'entente pour un an, ce qui n'est pas acceptable. Il y a un écart important à réconcilier avec Québec et le déclenchement d'élections rend la situation encore plus complexe. On ne peut donc donner de réponse précise pour l'instant.

Mme Oneyda Arias, YMCA de Saint-Laurent

Mme Arias est d'accord avec la demande de la Ville d'avoir des subventions à long terme et demande quelles sont les possibilités réelles d'y arriver.

La présidente rappelle que la Ville pousse en ce sens dans ses discussions avec le gouvernement du Québec.

Mme Jocelyne Bernier, CACIS

Mme Bernier dit qu'il est fort difficile de s'y retrouver dans les responsabilités de la Ville et de l'agglomération.

Mme Laperrière reconnaît cet état de fait, mais souligne qu'il s'agit d'une dimension administrative qui n'a pas d'impact direct sur les services rendus, la Ville agissant comme gestionnaire de l'agglomération au quotidien.

M. Éric Michaud, Comité logement Centre-Sud

M. Michaud veut des précisions sur le fonds de 64 M\$ demandé par la Ville au gouvernement du Québec.

Mme Laperrière explique qu'il s'agit d'un fonds d'immobilisations pour la revitalisation urbaine qui serait financé à parts égales par la Ville et le gouvernement du Québec. Ce fonds pourrait créer un effet de milieu pour susciter des projets d'investissements structurants pour les quartiers.

M. Andrés Fontecilla,

M. Fontecilla s'inquiète du manque de cohérence de certaines mesures, notamment en ce qui a trait aux transports publics. Pour lui, les hausses des tarifs du transport en commun s'inscrivent dans le sens contraire des efforts faits pour la lutte à la pauvreté.

Mme Laperrière rappelle le statut autonome de la STM et souligne les initiatives annoncées par le maire Tremblay et le responsable du dossier transport au comité exécutif, M. Lavallée, pour améliorer les transports en commun et le transport actif à Montréal.

4.3 Période de questions des membres de la commission

Aucune question.

Ajournement

À ce moment-ci, la présidente souligne qu'il conviendrait d'ajourner les travaux au 11 novembre pour recevoir les interventions et les mémoires des citoyens.

Sur une proposition de M. Cartier, appuyée par M. Farinacci, l'assemblée est ajournée au mardi 11 novembre 2008 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente remercie les participants à cette séance.

L'assemblée est ajournée à 21 heures.

Deuxième séance

**Le mardi 11 novembre 2008 à 19 h, à la salle du conseil
de l'hôtel de ville de Montréal,
275, rue Notre-Dame Est**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Mary Deros, présidente
M. Bob Benedetti, vice-président
Mme Jocelyn Ann Campbell, membre
M. Jean-Yves Cartier, membre
M. Alvaro Farinacci, membre
Mme Bonnie Feigenbaum, membre

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Sammy Forcillo, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Mme Jane Cowell-Poitras, conseillère associée
Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, SDCQMVDE
Mme Marie-Josée Bonin, directrice, diversité sociale, SDCQMVDE

CIToyENS PRÉSENTS : 12 personnes

Poursuite de l'assemblée du 5 novembre 2008

Ouverture de la séance

À 19 h, la présidente, Mme Deros, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la soirée.

5. Interventions et dépôt de mémoires des citoyens

La présidente invite les personnes inscrites à faire leur présentation.

M. Jean-Claude Laporte, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

M. Laporte souligne, d'entrée de jeu, que les nombreuses statistiques présentées lors de la séance précédente montrent que l'agglomération, tout comme le conseil municipal, ont des devoirs à faire. L'agglomération devrait interpellier les gouvernements supérieurs sur différents enjeux liés à la pauvreté.

Plus précisément, il faudrait demander au gouvernement fédéral un régime d'assurance emploi plus accessible pour les personnes en chômage et un réinvestissement dans le développement de nouveaux logements sociaux de l'ordre de 2 G\$ par année.

De même, il conviendrait que le maire de Montréal profite de la campagne électorale en cours pour amener les partis politiques provinciaux à s'engager à hausser les montants des prestations d'aide sociale de même que le salaire minimum pour aider les personnes à sortir de la pauvreté. Le gouvernement du Québec devrait aussi adopter un plan de cinq ans pour le développement de logements sociaux.

Le FRAPRU invite aussi l'agglomération et la Ville à inscrire l'habitation comme une priorité d'intervention dans les négociations visant le renouvellement du Contrat de ville. Il souhaite également qu'un programme d'acquisition de maisons de chambres soit mis en œuvre. Il demande enfin que la SHDM se recentre sur sa fonction essentielle d'encourager la propriété collective et de favoriser le développement de logements sociaux.

M. Laporte invite, en conclusion, à un meilleur partage de la richesse entre les villes de l'agglomération de Montréal.

Mme Campbell souligne que le maire de Montréal interviendra bientôt pour faire connaître ses demandes auprès des partis politiques dans le cadre de l'élection au Québec. Elle rappelle également l'importance accordée aux besoins en logements dans le Plan de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les membres remercient M. Laporte pour le dépôt de son mémoire.

M. Mathieu Noël, Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) au nom du milieu associatif montréalais des personnes handicapées

M. Noël rappelle que la présentation de la semaine dernière ne contenait aucune référence spécifique à la pauvreté chez les personnes handicapées. Il rappelle que les personnes ayant des limitations fonctionnelles représentent 19 % de la population montréalaise et que ce pourcentage ne pourra que croître avec le vieillissement de la population. Il présente diverses données qui démontrent que les personnes handicapées sont généralement plus pauvres que les personnes sans incapacité.

Il axe le reste de sa présentation sur la question de l'accessibilité universelle, revendication de longue date des organismes représentant les personnes handicapées. Il rappelle que le concept d'accessibilité universelle est reconnu dans plusieurs documents officiels de la Ville : plan d'urbanisme, Charte montréalaise des droits et responsabilités, Imaginer – Réaliser Montréal 2025, etc.

En habitation, l'accessibilité universelle devrait se traduire par des logements sociaux et communautaires entièrement accessibles. Dans le cas des projets d'habitation où il n'y a pas d'ascenseur, il conviendrait que les logements du rez-de-chaussée soient universellement accessibles.

M. Noël conclut en soulignant que les personnes ayant des limitations fonctionnelles ne demandent pas mieux que d'être intégrées à la création de la richesse à Montréal.

M. Benedetti insiste sur l'importance de l'accessibilité universelle et souligne que le problème des personnes avec des limitations fonctionnelles va aller en s'élargissant et qu'on devra en tenir compte.

Les membres remercient M. Noël pour le dépôt de son mémoire.

Ajournement

À ce moment-ci, la présidente souligne qu'il conviendrait d'ajourner les travaux au 18 novembre pour poursuivre l'audition des interventions et des mémoires des citoyens.

Sur une proposition de M. Farinacci, appuyée par M. Benedetti, l'assemblée est ajournée au mardi 18 novembre 2008 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente remercie les participants à cette séance et souligne qu'une séance supplémentaire pourra être ajoutée au besoin en fonction du nombre d'inscriptions.

L'assemblée est ajournée à 19 h 40.

Troisième séance

Le mardi 18 novembre 2008 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de
Montréal,
275, rue Notre-Dame Est

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Mary Deros, présidente
M. Bob Benedetti, vice-président
Mme Jocelyn Ann Campbell, membre
M. Jean-Yves Cartier, membre
M. Alvaro Farinacci, membre
Mme Bonnie Feigenbaum, membre
M. Sammy Forcillo, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Mme Marie-Andrée Beaudoin, membre du comité exécutif responsable du développement social
Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, SDCQMVDE
Mme Marie-Josée Bonin, directrice, diversité sociale, SDCQMVDE

CITOYENS PRÉSENTS : 35 personnes

Poursuite de l'assemblée des 5 et 11 novembre 2008

Ouverture de la séance

À 19 h, la présidente, Mme Deros, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la soirée.

Elle invite Mme Beaudoin à prendre la parole. Mme Beaudoin présente en résumé l'historique et les grands enjeux liés à la lutte à la pauvreté dans l'agglomération de Montréal. Elle souligne l'importance de la présente étude publique dans le contexte de la renégociation du contrat de ville avec le gouvernement du Québec. Elle fait remarquer que 18 des 19 arrondissements et 5 villes liées de l'agglomération présentent des secteurs prioritaires d'intervention à forte concentration de défavorisation matérielle et sociale. Elle rappelle enfin le rôle du gouvernement du Québec dans le dossier et les attentes manifestées par Montréal.

5. Interventions et dépôt de mémoires des citoyens

La présidente invite les personnes inscrites à faire leur présentation.

M. Éric Michaud, Comité logement Centre-Sud

Le comité logement Centre-Sud donne son appui à la reconduction et surtout à la bonification du contrat de ville. Il souhaite aussi que, dans la même foulée, soient aussi reconduits et bonifiés les programmes de développement de logements sociaux et le réinvestissement dans le parc de HLM de l'agglomération. Il insiste sur l'importance d'une continuité dans le soutien financier aux organismes et sur la nécessité d'interpeller les deux niveaux de gouvernement afin qu'ils réinvestissent dans le logement social.

Il demande que la reconduction de l'Entente soit faite avec l'ajout de l'habitation dans les priorités d'intervention.

Il considère que l'arrondissement de Ville-Marie ne touche des sommes à la hauteur des défis auxquels sont confrontés les organismes à caractère local qui interviennent sur son territoire. Pour M. Michaud, la pertinence de l'indice Pampalon-Raymond doit être remise en question car la répartition des sommes qui en découle est perçue comme hautement inéquitable. Il demande aussi que le caractère particulier des problématiques auxquelles sont confrontés les organismes qui interviennent au niveau local dans Ville-Marie soit reconnu et que les sommes dédiées au développement social local soient bonifiées.

Le comité logement appuie la demande de la Ville en ce qui a trait aux budgets consacrés à la revitalisation urbaine intégrée (RUI). Il souhaite également une meilleure coordination des actions des divers acteurs municipaux et communautaires sur les territoires visés par les projets de RUI.

Il demande enfin la constitution d'une réserve de terrains à des fins de développement de logement social et communautaire et la mise en place d'un programme d'acquisition de maisons de chambres pour mettre fin à leur diminution constante depuis quelques années.

Mme Ginette Drouin, vice-présidente, Conseil des Montréalaises

D'entrée de jeu Mme Drouin s'étonne de l'absence de mention de la pauvreté des femmes dans le document de consultation. Elle souligne que l'absence de données d'analyse différenciées selon les sexes rend discutable la justesse du portrait proposé de la pauvreté.

Dans la seconde partie de son mémoire, le Conseil s'interroge sur le réel impact que peuvent avoir les contributions municipales en matière de lutte à la pauvreté sur les Montréalaises.

Le Conseil propose 29 recommandations qui portent sur divers aspects de la lutte à la pauvreté :

- l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse;
- les contributions municipales en matière d'habitation, d'insertion socioéconomique, et de qualité de vie;
- l'importance pour Montréal d'agir comme leader en donnant l'exemple et en suscitant le développement de nouvelles approches et interventions dans les milieux socioéconomiques.

Enfin, le Conseil est d'avis que l'action municipale devrait aller plus loin que la gestion de programmes en s'inscrivant dans une vision porteuse de lutte contre les causes de la pauvreté.

Mme Campbell souligne l'importance de la Politique d'égalité hommes-femmes dans le dossier de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

Mme Drouin est d'accord et souligne que les villes où les rapports d'égalité existent sont celles qui se portent le mieux.

M. Stéphane Tremblay, Solidarité Mercier-Est

M. Tremblay dépose un mémoire de 29 pages qui présente de façon détaillée les activités des organismes du quartier liées à la lutte à la pauvreté. Ceci met en évidence la structure particulière de la vie communautaire dans Mercier-Est et l'importance de la concertation.

Solidarité Mercier-Est est favorable à un contrat de ville d'une durée de trois ans, sans rupture dans le financement. L'organisme considère aussi qu'il faut offrir un soutien accru et continu aux résidents des HLM du quartier. L'expérience montre qu'après une rupture dans un projet, tout est à recommencer.

En ce qui a trait à la RUI, l'organisme souhaite que ces zones deviennent de véritables secteurs prioritaires d'intervention avec un mécanisme de suivi des investissements. Cette notion de priorité devrait être adoptée par tous les intervenants municipaux. Solidarité Mercier-Est croit qu'on ne devrait pas créer de nouvelles zones de RUI tant et aussi longtemps que celles existantes ne jouiront pas d'un financement adéquat pour améliorer la qualité de vie des résidents.

La Ville de Montréal devrait aussi jouer un rôle pour mobiliser les acteurs externes et les organismes paramunicipaux (SHDM, STM) pour qu'ils reconnaissent eux aussi le caractère prioritaire des RUI. De même, elle devrait investir dans les infrastructures des RUI.

L'organisme reconnaît la pertinence et la rigueur de l'indice Pampalon qui avantage plus qu'il ne désavantage. Il demande enfin que la portion de la Ville qui est versée annuellement aux tables de concertation financées par l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local passe de 18 233 \$ à 34 000 \$.

M. Bergman Fleury et Mme Dulce Maria Cruz Herrera, Conseil interculturel de Montréal

Rappelant que la population issue des communautés culturelles représente 31 % de la population de l'agglomération, le Conseil estime qu'il faudrait raffiner le portrait statistique de la pauvreté à Montréal. Il rappelle également que le Québec vit une racialisation de la pauvreté qui est au carrefour de la discrimination économique.

Le Conseil présente plusieurs recommandations à la commission :

- tenir compte de la situation des Autochtones (50% vivent sous le seuil de la pauvreté);
- poursuivre les efforts contre la discrimination à l'égard des personnes immigrantes en habitation, notamment par une meilleure information sur les droits en matière de logement et par une campagne de sensibilisation à l'intention des propriétaires;
- encourager l'initiative de la CDEC Rosemont visant à aider les membres issus des communautés culturelles et de l'immigration à attester de leurs compétences;
- développer des partenariats pour favoriser l'arrimage entre les employeurs affectés par la pénurie de main-d'œuvre et les membres issus des communautés visibles et culturelles (ex. foires de l'emploi, etc);
- améliorer les paramètres du programme de stage pour les membres des communautés culturelles à la Ville de Montréal pour permettre l'obtention d'une expérience de travail canadienne vraiment pertinente;

- reconnaître les diplômés et lutter contre la discrimination à l'emploi des femmes immigrantes et s'attaquer aux emplois qui maintiennent les femmes dans situation de quasi esclavage (aide domestique, travailleur agricole, etc.);
- soutenir les pratiques gagnantes pour les familles et les enfants visant l'autonomie (ex. 1,2,3 GO de Centraide, Parents-relais, projets d'école communautaire).

M. Benedetti réagit à une statistique présentée dans le mémoire du Conseil et qui porte sur le taux de chômage chez les immigrants de moins de cinq ans au Québec. Pourquoi un taux beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Canada?

Mme Cruz Herrera considère que la gestion de la diversité est manifestement mieux réussie en Ontario, par exemple, qu'au Québec où on constate un décalage entre le discours et les faits.

Mmes Chantal Lapointe et Maryse Guindon et M. Ron Rayside, Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance

Le CSSS a mis en place un comité de vigie avec les organismes de son territoire pour suivre l'évolution de la lutte à la pauvreté.

La présentation rappelle les grands enjeux demandant une attention particulière sur son territoire et porte un regard critique sur les effets pervers de l'indice de mesure de la pauvreté retenue par la Ville sur les investissements sociaux. Pour le CSSS, l'Indice Pampalon ne tient pas la route dans un contexte de mixité sociale comme c'est le cas sur son territoire.

L'habitation et la sécurité alimentaire sont, pour le CSSS, des outils privilégiés. Il constate que le maintien des personnes défavorisées dans leur quartier d'appartenance est de plus en plus difficile en raison des problèmes d'abordabilité des logements. De même, les groupes oeuvrant en sécurité alimentaire peinent à répondre à une demande grandissante.

Le CSSS fait trois recommandations portant sur :

- des représentations touchant le renouvellement du contrat de ville pour trois ans avec une croissance du budget à 9 M\$;
- une révision de la méthode de calcul de la pauvreté basée sur l'indice Pampalon afin de tenir compte du nombre absolu de personnes vivant sous le seuil de faible revenu et non seulement des zones de concentration de la pauvreté;
- la mise à profit de l'analyse des tables de quartier dans la définition des priorités de financement et l'ajout de l'habitation au dix critères prioritaires définis au Sommet de Montréal.

Mmes Sophie Laquerre et Fulvia Spaggiari, Action Solidarité Grand Plateau

L'organisme reprend, pour l'essentiel, l'argumentation et les recommandations formulées par le CSSS Jeanne-Mance.

M. Yves Lévesque, Coalition montréalaise des tables de quartier

Dans son mémoire, la Coalition met en relief le rôle des tables de quartier qui, grâce au soutien de la Ville de Montréal, jouent pleinement leur rôle de leader au niveau du développement social local. Les Tables sont un levier de développement incontournable qui favorise la prise en charge des milieux de vie par les citoyens et qui engendre une revitalisation en profondeur de certains coins de Montréal, dans un objectif d'inclusion sociale et d'équité.

La Coalition apporte son appui à une entente avec le gouvernement du Québec qui assure une récurrence dans le soutien financier aux organismes. Elle se dit inquiète d'une éventuelle interruption de l'aide aux organismes et souligne les effets dévastateurs que cela pourrait générer.

Mme Nathalie Fortin, CLIC de Bordeaux-Cartierville

Le CLIC est un des organismes porteurs d'un programme de RUI. Il présente ses principales préoccupations dans le dossier de la lutte à la pauvreté.

Le CLIC tient à réaffirmer l'importance du rôle de Montréal et de l'agglomération dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Il soutient les demandes de la Ville quant à la reconduction de l'Entente pour une période de trois ans de façon à assurer une continuité dans l'action.

Enfin, le CLIC se dit inquiet d'une éventuelle cessation d'activités causée par le non renouvellement de l'Entente. Il ne faut pas que le soutien tombe, car les programmes tomberont aussi.

Mme Deros rappelle que la Ville a déjà avancé des sommes aux organismes dans l'attente du renouvellement de subventions venues de Québec et qu'elle pourrait le refaire si nécessaire.

Mme Denyse Lacelle, Conseil communautaire de Côte-des-Neiges

Pour le Conseil, il est essentiel que la Ville de Montréal poursuive et enrichisse son intervention dans le cadre de la lutte à la pauvreté.

Les remarques du Conseil portent d'abord sur l'habitation :

- la Ville devrait acquérir les maisons de chambres via la SHDM et les transférer à des organismes à but non lucratif;
- il faudrait insister sur le respect strict du Code du logement par les propriétaires;
- la Ville devrait également protéger ses résidents à faible revenu face à l'appétit vorace de divers promoteurs;

L'organisme invite la Ville à traiter ses propres statistiques avec prudence. Dans l'arrondissement, on compte un quartier assez bien nanti (Notre-Dame-de-Grâce) et un autre très pauvre (Côte-des-Neiges). Les données globales masquent quelque peu la réalité.

Mme Lacelle conclut sa présentation en soulignant qu'il est essentiel que la Ville mette en place un programme temporaire qui fasse le pont entre la fin de l'Entente et son éventuel renouvellement.

Mme Hélène Bohémier, Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Mme Bohémier trace d'abord un portrait de la vie dans les HLM. Le profil socio-économique des locataires démontre une grande pauvreté, une proportion importante de personnes âgées, des milieux de familles très diversifiés (beaucoup de personnes seules, une surreprésentation de la monoparentalité, une concentration de jeunes) et une grande variété ethnoculturelle.

Les défis posés à l'OMHM sont nombreux pour assurer une meilleure cohésion sociale dans ses milieux de vie :

- l'accompagnement de la clientèle vieillissante;
- la cohabitation interculturelle;
- l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité;
- la détresse psychologique;
- l'adaptation des communications de l'OMHM.

Mme Bohémier rappelle également l'action communautaire menée dans les HLM avec la collaboration d'organismes communautaires, plus particulièrement les projets conduits dans le cadre des interventions de lutte à la pauvreté de la Ville de Montréal, des arrondissements et des autres municipalités de l'agglomération :

- le plan triennal d'action stratégique en diversité ethnoculturelle (entente Ville-MICC);
- les projets Séguin et Meunier-Tolhurst
- le soutien aux organismes communautaires oeuvrant dans les HLM via les arrondissements.

Enfin, l'OMHM donne son appui aux demandes de la Ville pour la reconduction de l'entente dans le contrat de ville. Mme Bohémier souligne que la continuité des actions permet l'établissement d'une relation de confiance entre les intervenants et les locataires, ce qui est une condition essentielle à l'atteinte des résultats.

Mme Campbell profite de la participation de l'OMHM pour déposer à la commission le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013 de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Mme Deros soulève le fait que dans bien des HLM, la salle communautaire est verrouillée en permanence et donc inaccessible.

Mme Bohémier explique que l'OMHM vise de plus à recruter des groupes communautaires pour animer dans les HLM et qu'à certains endroits, l'absence de responsable entraîne une sous-utilisation des lieux. Cela dit, l'OMHM est à compléter la climatisation de ses salles communautaires et en confie les clés à des locataires prêts à s'en occuper.

Mme Feigenbaum voudrait avoir des données plus précises sur l'âge des jeunes chefs de familles monoparentales dans les HLM.

Mme Bohémier souligne que les données fines permettant de répondre à cette question ne sont pas encore disponibles pour l'instant.

M. Andrés Fontecilla, Conseil communautaire Solidarité Villeray

Les interventions du Conseil portent sur l'importance de reconduire et de bonifier l'Entente. M. Fontecilla rappelle à cet effet l'effet de levier du contrat de ville qui amène la participation d'autres bailleurs de fonds publics ou privés.

Solidarité Villeray plaide aussi pour une plus grande cohérence dans les politiques des diverses instances municipales (ex. hausses de tarifs de la STM contraire aux objectifs de la lutte à la pauvreté).

M. Benedetti comprend la remarque portant sur les tarifs de la STM, mais rappelle que le gouvernement du Québec ne remplit pas son rôle dans le soutien au transport en commun et qu'on doit s'attaquer à cet aspect.

M. Denis Leclerc, Les CDEC de Montréal

Les CDEC soulignent leur appui aux demandes contenues dans la lettre que Mme Beaudoin a adressée au ministre Sam Hamad, notamment en ce qui a trait au renouvellement et à la bonification de l'entente du contrat de ville.

M. Leclerc informe, par ailleurs, la commission qu'il existe un programme d'aide fédéral au développement des collectivités (PDC) géré par Développement économique Canada qui soutient le développement économique communautaire dans les quartiers dévitalisés de Montréal, notamment.

M. Leclerc souligne qu'il serait pertinent d'inclure l'économie sociale dans les outils de lutte à la pauvreté. Ce secteur de l'économie peut jouer un rôle important dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Le bilan devrait aussi tenir compte des contributions des sociétés et services relevant du monde municipal (ex. STM et projet de prolongement de la ligne 5 du métro).

En conclusion, M. Leclerc assure la Ville de l'appui des CDEC dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et réitère l'offre des CDEC de soutien à la concertation du milieu pour l'identification des priorités locales et l'analyse des projets de lutte contre la pauvreté.

M. Louis Cyr, POPIR – comité logement

M. Cyr livre un exposé axé sur le dossier de l'habitation. Essentiellement le POPIR soumet quatre recommandations à la commission :

- effectuer des pressions auprès des gouvernements du Canada et du Québec pour que soit mis sur pied un nouveau programme de HLM où tous les ménages consacrerait 25 % de leur revenu au logement;
- en attendant la création d'un tel programme de HLM, donner le mandat à l'OMHM de développer des unités de logement à l'aide du programme AccèsLogis;
- effectuer l'achat, la reprise ou la saisie de terrains et d'immeubles pour constituer une réserve foncière qui accélérerait le développement d'unités de logements sociaux;
- maintenir le service de référence pour les ménages sans logis pour éviter que le nombre d'itinérants augmente en raison de la pénurie de logements locatifs financièrement accessibles aux ménages à faible et modeste revenu.

Pour le POPIR, l'agglomération devrait faire preuve de leadership en exerçant des pressions soutenues auprès des gouvernements pour obtenir davantage de subsides nécessaires au développement d'unités de logements sociaux sur l'île de Montréal.

M. Forcillo demande quelle opinion a le POPIR des subventions d'aide au logement face à la construction de HLM.

M. Cyr n'est pas favorable aux subventions d'aide au logement, parce qu'elles ont un effet pervers sur les hausses de loyer et contribuent à maintenir les gens dans une situation de pauvreté. Il juge plus pertinent d'investir dans quelque chose qui reste à la communauté. Il ajoute que le gouvernement fédéral devrait réinvestir dans la construction de logements sociaux, ce qu'il a cessé de faire en 1994.

Mme Zsuzsanna Jordan

Mme Jordan livre un témoignage de sa situation de pauvreté.

Elle est une résidante du Sud-Ouest et M. Cartier lui propose de la rencontrer après la séance.

Ajournement

À ce moment-ci, la présidente souligne qu'il conviendrait d'ajourner les travaux au 17 décembre pour l'adoption des recommandations de la commission.

Sur une proposition de M. Cartier, appuyée par M. Farinacci, l'assemblée est ajournée au mercredi 17 décembre 2008 à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente remercie les participants à cette séance.

L'assemblée est ajournée à 22 h 45.

Quatrième séance

**Le mercredi 17 décembre 2008 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de
Montréal,
275, rue Notre-Dame Est**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Mary Deros, présidente
Mme Jocelyn Ann Campbell, membre
M. Jean-Yves Cartier, membre
M. Alvaro Farinacci, membre
Mme Bonnie Feigenbaum, membre
M. Sammy Forcillo, membre

COMMISSAIRE ABSENT :

M. Bob Benedetti, vice-président

CITOYENS PRÉSENTS : 12 personnes

Poursuite de l'assemblée des 5 et 11 et 18 novembre 2008

Ouverture de la séance

À 18h, la présidente, Mme Deros, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance.

6. Adoption des recommandations de la commission

La présidente invite les membres à participer à la lecture des recommandations.

Sur une proposition de M. Forcillo, appuyée par Mme Campbell,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION

Remercie les personnes et les organismes qui ont fait part de leurs commentaires et déposé des mémoires dans le cadre de la présente étude et salue leur engagement social et communautaire,

Remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'étude publique et des séances de travail de la commission,

Et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

CONSIDÉRANT les compétences des gouvernements canadien et québécois en matière de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT le rôle de l'agglomération de Montréal dans la gestion des ententes et des programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT le fort taux de pauvreté observé dans plusieurs arrondissements de Montréal et dans certaines villes liées de l'agglomération;

CONSIDÉRANT les discussions entourant la reconduction de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT que l'aide accordée dans le cadre de l'Entente ne doit pas se substituer aux programmes réguliers d'autres ministères ou agences gouvernementales;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir la mobilisation des milieux et la participation des citoyens, d'assurer la récurrence et le renforcement des ententes prises avec le gouvernement du Québec et le développement de nouveaux programmes en matière de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés à la commission lors de l'étude publique sur l'utilisation de l'indice de défavorisation matérielle et sociale comme outil de répartition des sommes entre les arrondissements et les villes liées;

CONSIDÉRANT les actions identifiées dans le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT le rapport de consultation sur le volet social du Plan d'affaires 2006-2009 de l'Opération 15 000 logements déposé au conseil d'agglomération le 30 août 2007;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil municipal de Montréal visant à appuyer l'initiative de la Fédération canadienne des municipalités demandant le renouvellement de l'engagement du gouvernement fédéral en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT que Montréal souhaite relever le défi de l'économie et du savoir et faire de son territoire un milieu de vie exceptionnel, tel que précisé dans sa vision stratégique Imaginer Réaliser Montréal 2025;

CONSIDÉRANT la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux d'offrir et de financer l'aide aux personnes ayant des besoins sociaux;

CONSIDÉRANT que les services de transport en commun, par les territoires qu'ils desservent et leurs politiques tarifaires, peuvent contribuer à la lutte à la pauvreté;

Recommandations générales

R-1

Que l'agglomération se dote d'une stratégie globale et concertée en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale intégrant notamment les volets habitation, infrastructures et développement social.

R-2

Que l'agglomération de Montréal réitère les demandes faites par le maire de Montréal aux chefs des partis politiques québécois à l'occasion de la dernière campagne électorale pour que Montréal puisse continuer à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires. Plus particulièrement, qu'un programme d'infrastructures et d'équipements collectifs soit mis en place et pérennisé de façon à être à la hauteur des besoins de l'agglomération et qu'il en soit de même pour les programmes en matière de logement social et communautaire (Accès Logis), et de rénovation résidentielle (Rénovation Québec).

R-3

Que le conseil d'agglomération mandate le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) pour qu'il recense les bonnes pratiques existantes dans les arrondissements de Montréal et les villes de l'agglomération en matière de lutte à la pauvreté et les diffuse et en assure la promotion auprès de ses partenaires.

R-4

Que le conseil mandate le SDCQMVDE pour mettre à profit l'expertise des organismes partenaires des villes de l'agglomération dans l'analyse de la situation de la pauvreté à Montréal pour mieux sensibiliser les gouvernements fédéral et provincial à la nécessité de dégager des ressources financières importantes pour la lutte à la pauvreté et définir des priorités dans l'attribution du financement.

R-5

Que des représentations systématiques soient faites par le conseil d'agglomération auprès du gouvernement du Québec pour que soit mis en place avec Montréal un programme d'infrastructures et d'équipements collectifs dans les quartiers défavorisés, programme qui pourrait s'inspirer de l'ancien programme de renouveau urbain lancé au début des années 2000.

L'Entente

R-6

Que le conseil d'agglomération réitère les objectifs de reconduction de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le gouvernement du Québec, soit l'obtention d'une entente d'une période minimale de trois ans et une croissance des sommes versées, passant de 5 M\$ à 9 M\$ annuellement.

R-7

Que le conseil d'agglomération évalue, en fonction du cadre financier de la Ville, les moyens d'assurer la continuité des projets et programmes de lutte à la pauvreté financés dans le cadre de l'Entente advenant des retards dans sa renégociation, et

Que ces moyens puissent aller jusqu'à des avances de fonds ou à la mise en place d'un programme temporaire de soutien à l'intention des organismes.

La mesure de la pauvreté et la répartition des montants

R-8

Que le SDCQMVDE soit mandaté pour former un groupe de travail afin d'étudier la pertinence d'utiliser l'Indice de défavorisation matérielle et sociale pour la répartition des sommes dans le cadre de l'Entente et d'évaluer les alternatives possibles comme, par exemple, la combinaison de deux ou plusieurs indices.

R-9

Que, pour chaque année de l'Entente, une somme correspondant au quart des montants alloués pour des projets locaux soit réservée à la Direction de la diversité sociale du SDCVQMVDE afin de cibler, en complémentarité avec les arrondissements et les villes liées, les problématiques métropolitaines et de tenir compte de certains facteurs non considérés par l'Indice de défavorisation matérielle et sociale.

R-10

Que le SDCVQMVDE intègre graduellement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de cueillette et d'analyse pour connaître la situation réelle des femmes et des hommes et leurs besoins respectifs.

La revitalisation urbaine intégrée (RUI)**R-11**

Que le conseil d'agglomération mandate le SDCVQMVDE de maintenir et développer la mobilisation des partenaires régionaux pour qu'ils fassent des zones de RUI des secteurs prioritaires.

R-12

Que les principes de l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées et ceux contenus dans le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire soient pris en compte dans la réalisation des projets de RUI.

R-13

Que le conseil d'agglomération évalue, dans le respect du cadre financier, la possibilité d'augmenter les budgets dédiés à la RUI.

L'itinérance**R-14**

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale poursuive ses travaux sur l'itinérance, interrompus par le déclenchement de l'élection du 8 décembre 2008, afin de soumettre des recommandations menant à une réelle politique provinciale en matière d'itinérance.

L'habitation**R-15**

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Canada pour que ce dernier contribue de façon significative et récurrente aux investissements dans le logement social et communautaire ainsi que dans les programmes de remise en état des logements et de lutte à l'itinérance, qui sont aussi des outils de lutte à la pauvreté.

R-16

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer le maintien à long terme et un financement récurrent des programmes de logement social et communautaire et de rénovation résidentielle.

R-17

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations, en concertation avec les partenaires communautaires, pour obtenir un cadre permanent de financement gouvernemental pour assurer la pérennité des projets avec soutien communautaire déjà réalisés et l'accomplissement intégral de leur mission.

R-18

Que l'agglomération de Montréal fasse des représentations, en concertation avec les partenaires communautaires, pour obtenir une augmentation significative de l'enveloppe budgétaire récurrente, gérée régionalement par l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal, pour permettre la consolidation et le développement de nouveaux projets de logements sociaux avec soutien communautaire.

R-19

Que le conseil d'agglomération demande à la Société d'habitation du Québec d'accorder un financement additionnel à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour qu'un soutien accru soit apporté aux résidents des HLM par la mise en place de projets communautaires répondant à leurs besoins spécifiques.

Le transport en commun**R-20**

Que le conseil d'agglomération demande à la Société de transport de Montréal (STM) d'évaluer et de proposer des alternatives créatives pour que le développement du réseau de transport se fasse en limitant au minimum les hausses de tarifs pour les usagers tout en tenant compte du cadre financier de la STM.

La population autochtone

R-21

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin que Montréal soit incluse dans la Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain (SAMU) et qu'elle puisse ainsi disposer des leviers requis pour offrir aux autochtones les moyens de s'intégrer harmonieusement sur le territoire montréalais.

L'économie sociale

R-22

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il soutienne les initiatives du secteur de l'économie sociale en tant qu'outil de lutte à la pauvreté.

Enfin, la commission, sans en faire une recommandation formelle, invite les arrondissements et les villes liées à porter une attention particulière à la tarification de leurs activités de sport et de loisir dans le but de les rendre plus accessibles aux familles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Période de questions des citoyens

Deux personnes sont inscrites.

M. Mathieu Noël, Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain

M. Noël se dit satisfait de la recommandation R-12 en ce qui a trait à l'accessibilité universelle et souligne que son organisme suivra l'évolution du dossier avec intérêt.

M. Jean-Claude Laporte, FRAPRU

Pour M. Laporte, les recommandations sont correctes, mais de base. Il souhaite que les représentations proposées se fassent de façon pressante. Il rappelle l'échéance du prochain budget fédéral et la nécessité d'investissements majeurs en logement social.

Mme Deros souligne que l'objectif des recommandations est de faire des pressions importantes et insistantes auprès des gouvernements et invite les groupes à faire de même auprès de leurs élus fédéraux et provinciaux.

8. Levée de l'assemblée

Avant la levée de l'assemblée, la présidente remercie les organismes qui ont participé à l'étude publique et les fonctionnaires qui ont contribué aux travaux de la commission.

Sur une proposition de M. Forcillo, appuyée par M. Farinacci, l'assemblée est levée.

Fin de l'assemblée à 18 h 25.

ADOPTÉ LE : 27 MAI 2009

« ORIGINAL SIGNÉ »

Mary Deros
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

Pierre G. Laporte
Secrétaire-rechercheur